



NUMERO DE PUBLICATION : 1015779A3

NUMERO DE DEPOT : 2003/0615

Classif. Internat. : A01K B65H

Date de délivrance le : 02 Août 2005

SPF ECONOMIE, P.M.E.,

CLASSES MOYENNES & ENERGIE

Le Ministre de l'Economie,

Vu la Convention de Paris du 20 Mars 1883 pour la Protection de la propriété intellectuelle;

Vu la loi du 28 Mars 1984 sur les brevets d'invention, notamment l'article 22;

Vu l'arrêté royal du 2 Décembre 1986 relatif à la demande, à la délivrance et au maintien en vigueur des brevets d'invention, notamment l'article 28;

Vu le procès verbal dressé le 14 Novembre 2003 à 12H30 à l'Office de la Propriété Intellectuelle

ARRETE :

ARTICLE 1.- Il est délivré à : MOSSALGUE
rue du Coq Gaulois 15, F-77170 BRIE-COMTE-ROBERT(FRANCE)

représenté(e)(s) par : HERRBURGER Pierre, CABINET PIERRE HERRBURGER, Boulevard Haussmann, 115 - F 75008 Paris FRANCE.

un brevet d'invention d'une durée de 20 ans, sous réserve du paiement des taxes annuelles, pour : PLIOIR POUR BAS DE LIGNE.

INVENTEUR(S) : Mossalgue François, rue Emile Roux 39, F-94120 Fontenay Sous Bois (FR)

PRIORITE(S) 21.11.02 FR FRA 0214573

ARTICLE 2.- Ce brevet est délivré sans examen préalable de la brevetabilité de l'invention, sans garantie du mérite de l'invention ou de l'exactitude de la description de celle-ci et aux risques et périls du(des) demandeurs(s).

Pour expédition certifiée conforme

DRISQUE S.
Conseiller a.i.

Bruxelles, le 02 Août 2005
PAR DELEGATION SPECIALE :

S. DRISQUE
Conseiller a.i.

« Ploir pour bas de ligne »

La présente invention concerne un accessoire pour pêcheurs à savoir un ploir destiné à recevoir des bas de ligne.

Les bas de ligne sont constitués par un tronçon de fil de pêche muni à l'une de ses extrémités d'un hameçon et à son extrémité opposée d'une boucle destinée à être fixée sur une ligne montée munie d'un flotteur et le cas échéant de plombs de lestage.

Compte tenu du fait que ces bas de ligne cassent fréquemment, les pêcheurs ont pris l'habitude d'en préparer préalablement pour les avoir toujours à leur disposition.

De telles préparations de bas de lignes sont classiquement positionnées sur des plaquettes en bois munies de clous sur lesquels sont fixés les hameçons et les boucles.

Ces plaquettes en bois correspondent à des dispositifs rudimentaires d'utilisation particulièrement incommode.

Or, ces dernières années, on a pu observer une sensible évolution du marché des accessoires de pêche et en particulier l'apparition de casiers métalliques modulaires superposables pouvant être intégrés à des paniers sièges et comportant le cas échéant des compartiments permettant un rangement fonctionnel de différents accessoires (hameçons, plombs, fils, appâts, moulinets, ...).

De tels casiers métalliques sont décrits dans la publication FR-2 603 061 et commercialisés par la Société MOSSALGUE sous la marque RIVE®.

Ils sont notamment adaptés à la réception et au maintien de ploirs en matière plastique pour lignes montées tels que décrits dans la publication FR-2 789 547 et également commercialisés par la Société MOSSALGUE sous la marque RIVE® ce selon une gamme de ploirs de dimensions différentes dans laquelle chaque modèle est identifié par un coloris spécifique.

Pour permettre le maintien d'une série de ploirs identiques, disposés côte à côte les casiers adaptés peuvent être équipés d'une colle-rette métallique surmontant une garniture en mousse.

Ces casiers métalliques et ces ploirs ont été très bien accueillis par le public, et leur utilisation tend actuellement à se répandre.

Dans ce contexte, l'idée à la base de l'invention a été de remplacer les plaquettes en bois actuellement utilisées pour la fixation des bas de ligne par des ploirs particuliers ayant une configuration permet-

tant de les ranger dans des casiers métalliques du type susmentionné en lieu et place ou au voisinage des plioirs pour lignes montées et de les en extraire facilement.

L'invention a permis d'atteindre ce but en proposant aux
5 pêcheurs un plioir pour bas de ligne destiné à être rangé dans un casier adapté caractérisé en ce qu'il est constitué par une barquette essentiellement rectangulaire de préférence en matière plastique dont le fond est équipé sur une première de ses faces ou face avant, d'une part à chacune de ses extrémités, de plages de réception portant un ensemble de broches
10 de préférence métalliques susceptibles de coopérer deux à deux de part et d'autre de la barquette pour recevoir et maintenir les hameçons et les boucles d'une série de bas de ligne superposés, et d'autre part à sa partie médiane d'une nervure longitudinale essentiellement en forme de nageoire faisant office d'organe de préhension de la barquette dans un casier ren-
15 fermant une série de plioirs disposés côte à côte.

Selon l'invention, les plages de réception du plioir sont de préférence en saillie par rapport à la partie médiane de la barquette de façon à faciliter la mise en place et l'extraction des bas de ligne.

Le plioir comporte en outre, en règle générale deux flancs
20 latéraux s'étendant parallèlement à son axe longitudinal médian et équipés d'extrémités arrondies de façon à faciliter son introduction dans un casier ayant des dimensions adaptées et son extraction de ce casier.

Selon une caractéristique particulièrement avantageuse de l'invention, les broches sont constituées par les branches latérales de ca-
25 valiers amovibles en forme de U introduits à force dans des trous percés à cet effet dans les plages de réception de la barquette.

La branche centrale de ces cavaliers est disposée perpendi-
culairement à l'axe longitudinal médian de la barquette et s'appuie sur la face arrière de celle-ci destinée à être en contact avec le fond d'un casier
30 adapté.

L'utilisation de tels cavaliers constitue un moyen simple et fonctionnel pour maintenir suffisamment rigidement une série de broches métalliques dans de la matière plastique.

Selon une autre caractéristique de l'invention, les broches
35 voisines sont décalées les unes par rapport aux autres le long de l'axe longitudinal médian de la barquette.

Cette caractéristique permet d'éviter de saisir simultanément deux bas de lignes disposés côte à côte dans un casier.

En règle générale, chaque plage de réception de la barquette comporte au moins quatre broches disposées en quinconce de façon à permettre au pêcheur de disposer sur une même barquette d'au moins quatre modèles différents de bas de ligne rangés côte à côte qu'il pourra
5 choisir en fonction de ses besoins.

La largeur du plioir pour bas de ligne objet de l'invention est ainsi notablement supérieure à la largeur des plioirs pour lignes montées.

Selon une autre caractéristique de l'invention, l'une des plages de réception est subdivisée sur la longueur de l'axe longitudinal médian de la barquette en plusieurs zones équipées chacune d'un ensemble
10 de broches décalées les unes par rapport aux autres.

Cette caractéristique permet la mise en place de bas de ligne de longueurs différentes.

Lorsque les broches sont constituées par les branches latérales de cavaliers amovibles en forme de U, le pêcheur a la possibilité de
15 les déplacer pour les introduire dans les trous de la zone de la plage de réception correspondant aux bas de ligne ayant la longueur souhaitée.

Selon une autre caractéristique de l'invention relative à cette variante préférentielle, la barquette est équipée sur sa face arrière de
20 plots disposés entre les trous et munis à leur extrémité d'une rainure de maintien de la partie médiane de la branche centrale d'un cavalier.

Cette caractéristique permet d'assurer le maintien des cavaliers après leur introduction dans les trous suite à l'encliquetage de leur
branche centrale dans la rainure des plots.

25 Les caractéristiques du plioir pour bas de ligne qui fait l'objet de l'invention seront décrites plus en détail en se référant aux dessins non limitatifs annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective du plioir ;
- la figure 1a est une vue schématique d'un bas de ligne ;
- 30 - la figure 2 est une vue de dessus du plioir ;
- la figure 3 est une vue de dessous du plioir ;
- la figure 4 est une vue en coupe de la figure 3 selon l'axe IV-IV ;
- les figures 5 et 6 sont des vues en perspective représentant des casiers pour pêcheurs équipés d'une série de plioirs pour bas de ligne.

35 Selon la figure 1 le plioir est constitué par une barquette 1 en matière plastique comportant un fond 2 ainsi que deux flancs latéraux 3, 3' arrondis à leurs extrémités 4, 4' qui s'étendent parallèlement à l'axe longitudinal médian XX' de la barquette.

Le fond 2 de la barquette comporte une face avant 5 visible sur la figure 2 et une face arrière 6 visible sur la figure 3.

Selon les figures 1 et 2, la face avant 5 est équipée à sa partie médiane d'une nervure longitudinale 7 essentiellement en forme de nageoire faisant office d'organe de préhension.

Cette nervure 7 permet au pêcheur de saisir une barquette 1 lorsqu'elle est mise en place dans un casier pour pêcheurs 10 comme représenté sur les figures 5 et 6.

La face avant 5 de la barquette 1 est par ailleurs équipée à ses extrémités respectives de plages de réception 8₁, 8₂ faisant saillie par rapport à sa partie médiane.

Ces plaques de réception 8₁, 8₂ sont percées chacune d'un ensemble de trous 9 disposés en quinconce.

Selon les figures 1 et 4 des cavaliers amovibles 11 en forme de U comportant une branche centrale 18 ainsi que deux branches latérales 12, 12' sont introduits dans les trous 9.

Ces trous 9 sont répartis de sorte que la branche centrale 18 d'un cavalier 11 soit disposée perpendiculairement à l'axe longitudinal médian XX' de la barquette 1 et s'appuie sur la face arrière 6 de celle-ci.

Les branches latérales 12, 12' du cavalier 11 font quant à elles saillie sur la face avant 5 de la barquette 1 pour permettre la fixation de bas de ligne 13 représentés sur la figure 1a.

Selon les figures 1 et 1a, les branches latérales 12, 12' des cavaliers 11 définissent ainsi des broches de réception qui coopèrent deux à deux de part et d'autre de la barquette 1 le long de l'axe longitudinal médian XX' de celle-ci pour permettre de recevoir une série de bas de ligne 13 superposés.

Selon la figure 1a, chacun de ces bas de ligne 13 est constitué par un tronçon de fil de pêche muni d'un hameçon 14 à l'une de ses extrémités et d'une boucle 15 à son extrémité opposée.

Le bas de ligne 13 a une longueur correspondant à la distance entre deux broches de réception 12, 12' associées de part et d'autre de la barquette 1 ; la boucle 15 du bas de ligne 13 est destinée à être emmanchée sur l'une des broches de réception 12, 12' tandis que son hameçon 14 est destiné à être fixé sur la broche 12, 12' associée de sorte que le tronçon de fil de pêche soit tendu entre ces broches.

Selon les figures 3 et 4, la face arrière 6 de la barquette comporte un ensemble de plots 16 situés entre deux trous 9 voisins desti-

nés à recevoir les deux branches latérales respectives 12, 12' d'un même cavalier 11.

5 Chacun des plots 16 est équipé à son extrémité d'une rainure de maintien 17 dans laquelle on peut introduire à force la partie médiane de la branche centrale 18 d'un cavalier 11 de façon à permettre de le bloquer sur la barquette 1 après introduction de ses branches latérales 12, 12' dans des trous 9.

10 Selon les figures 2 et 3, l'une des plages de réception 8₁ de la barquette 1 est subdivisée en trois zones A, B et C ayant pour fonction de permettre la mise en place de bas de ligne 13 de différentes longueurs.

Chacune de ces zones A, B et C comporte quatre trous 9 décalés les uns par rapport aux autres.

15 La seconde plage de réception 8₂ comporte elle aussi quatre trous 9 décalés les uns par rapport aux autres et associés chacun à un trou 9 d'une zone A, B et C de la première plage de réception 8₁ pour permettre la fixation d'un hameçon 14 et d'une boucle 15 d'un bas de ligne 13.

20 Les trous 9 d'une zone A, B ou C de la première plage de réception 8₁ ainsi que les trous 9 de la seconde plage de réception 8₂ coopèrent par ailleurs deux à deux de part et d'autre de l'axe longitudinal X-X' de la barquette pour permettre la mise en place de deux cavaliers amovibles 11 respectifs.

25 Selon la figure 5, plusieurs plioirs 1 sont disposés côte à côte dans un casier pour pêcheur 10 et ont une longueur adaptée à la largeur de celui-ci.

Selon la figure 6, le casier pour pêcheur 10 est subdivisé en deux compartiments 20₁, 20₂, et est équipé de deux séries de plioirs 1 ayant des longueurs différentes.

REVENDEICATIONS

1°) Ploir conçu pour recevoir des bas de ligne (13) constitués chacun par un tronçon de fil de pêche muni d'un hameçon (14) à l'une de ses extrémités et d'une boucle (15) à son extrémité opposée, et destiné à être rangé
5 dans un casier adapté,
caractérisé en ce qu'
il est constitué par une barquette (1) essentiellement rectangulaire de préférence en matière plastique dont le fond (2) est équipé sur une première de ses faces (5) ou face avant, d'une part à chacune de ses extrémités de plages de réception (8₁, 8₂) portant un ensemble de broches (12, 12')
10 de préférence métalliques susceptibles de coopérer deux à deux de part et d'autre de la barquette (1) pour recevoir et maintenir les hameçons (14) et les boucles (15) d'une série de bas de ligne (13) superposés, et d'autre part à sa partie médiane d'une nervure longitudinale (7) essentiellement en
15 forme de nageoire faisant office d'organe de préhension de la barquette (1) dans un casier (10) renfermant une série de plioirs disposés côte à côte.

2°) Ploir selon la revendication 1,
caractérisé en ce que
20 les plages de réception (8₁, 8₂) sont en saillie par rapport à la partie médiane de la barquette (1).

3°) Ploir selon l'une quelconque des revendications 1 et 2,
caractérisé en ce que
25 les broches sont constituées par les branches latérales (12, 12') de cavaliers amovibles (11) en forme de U introduits à force dans des trous (9) percés à cet effet dans les plages de réception (8₁, 8₂) de la barquette (1).

4°) Ploir selon l'une quelconque des revendications 1 à 3,
30 caractérisé en ce que
les broches (12, 12') voisines sont décalées les unes par rapport aux autres le long de l'axe longitudinal médian XX' de la barquette 1.

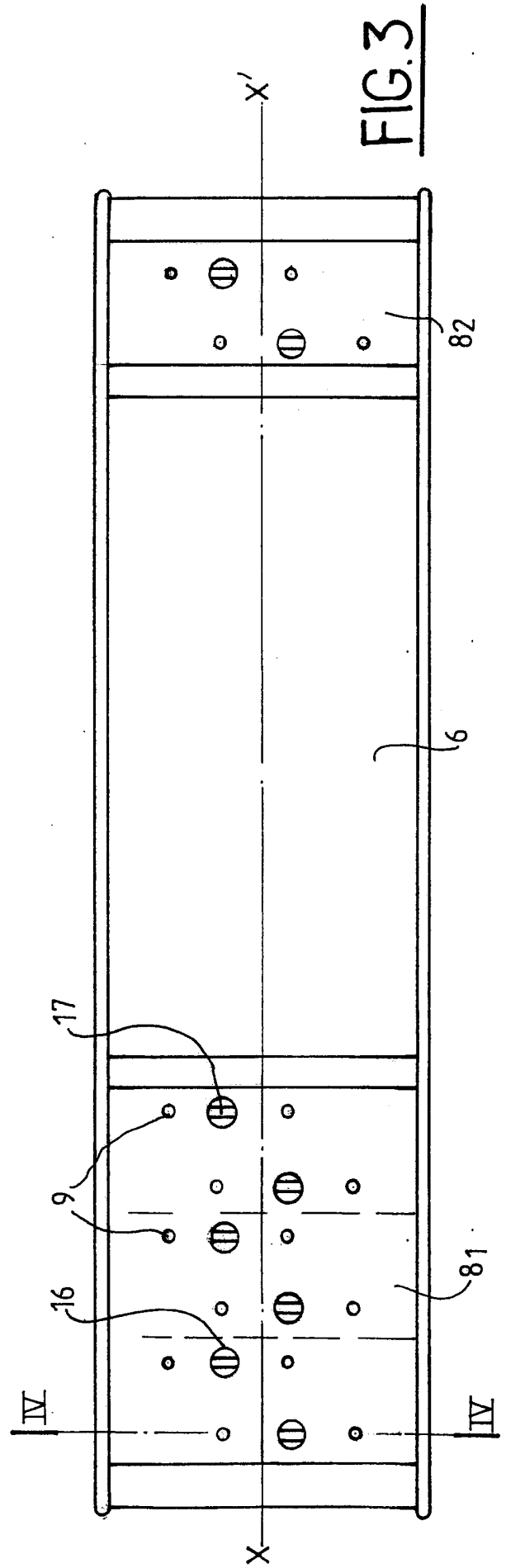
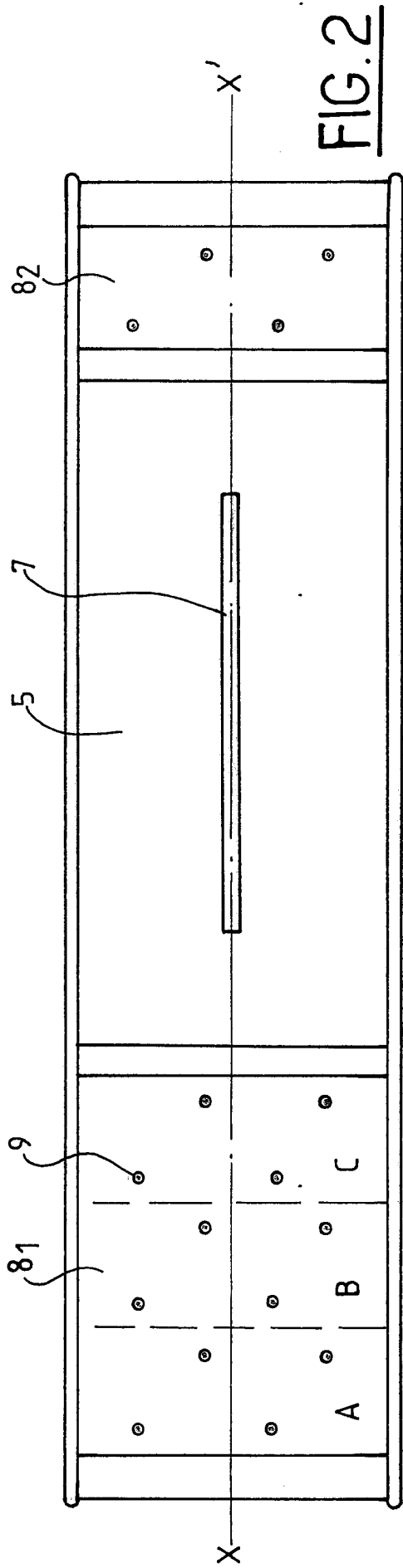
5°) Ploir selon l'une quelconque des revendications 1 à 4,
35 caractérisé en ce que
l'une des plages de réception (8₁) est subdivisée sur la longueur de l'axe longitudinal médian XX' de la barquette (1) en plusieurs zones (A, B, C) de

façon à permettre la mise en place de bas de ligne (13) de longueurs différentes.

6°) Plioir selon l'une quelconque des revendications 3 à 5,

5 caractérisé en ce que

la barquette (1) est équipée sur sa face arrière (6) de plots (16) disposés entre les trous (9) et munis à leur extrémité d'une rainure de maintien (17) de la partie médiane de la branche centrale (18) d'un cavalier (11).



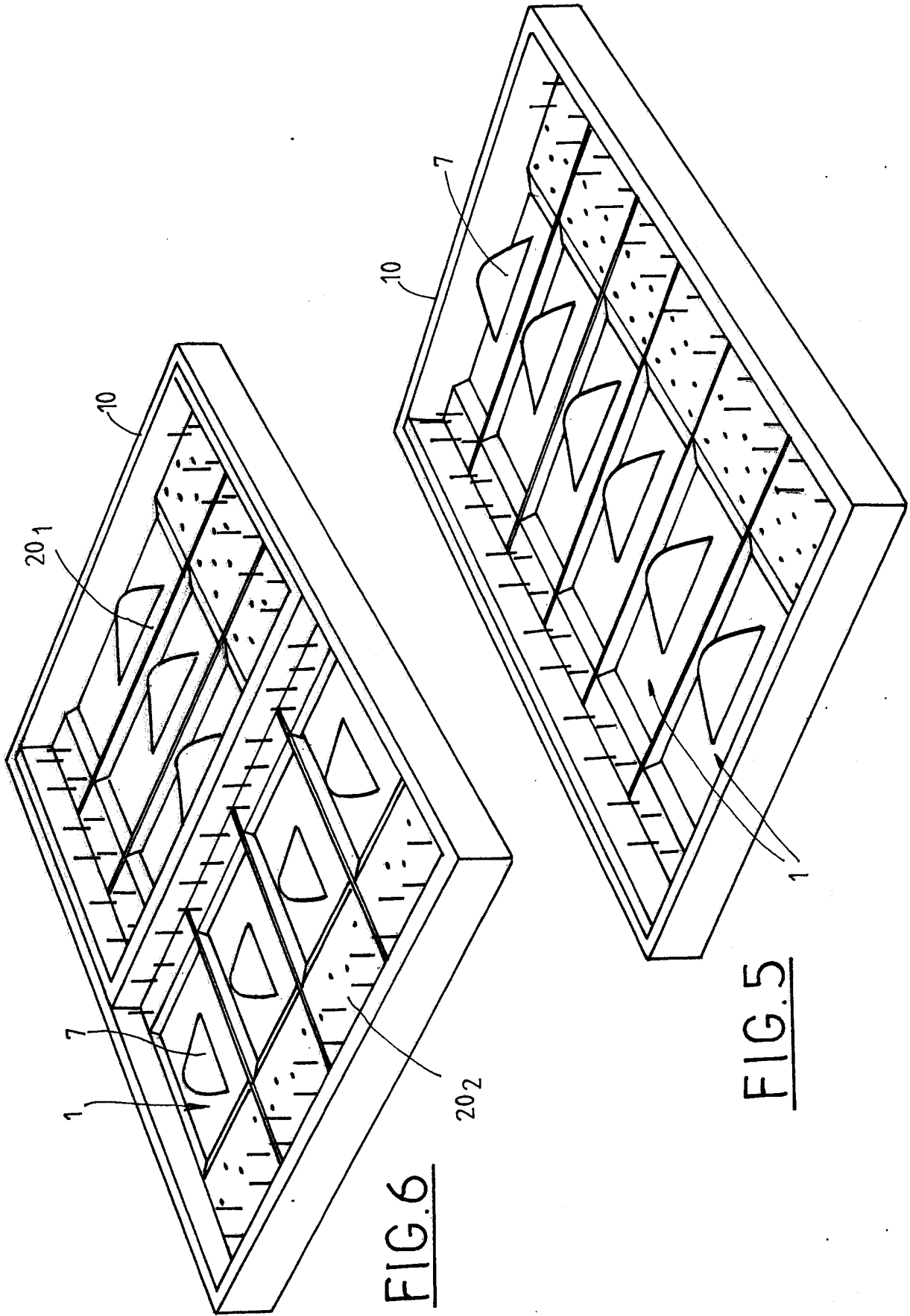


FIG. 5

FIG. 6

ABREGE DESCRIPTIF

« Ploir pour bas de ligne »

Ploir conçu pour recevoir des bas de ligne (13) et destiné à être rangé dans un casier adapté.

Il est constitué par une barquette (1) dont le fond (2) est équipé, d'une part à chacune de ses extrémités de plages de réception (8₁, 8₂) portant un ensemble de broches (12, 12') susceptibles de coopérer deux à deux de part et d'autre de la barquette (1) pour recevoir et maintenir une série de bas de ligne (13) superposés, et d'autre part à sa partie médiane d'une nervure longitudinale (7) essentiellement en forme de nageoire faisant office d'organe de préhension de la barquette (1) dans un casier (10) renfermant une série de plioirs disposés côte à côte.

- Figure 1 -



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE
établi en vertu de l'article 21 § 1 et 2
de la loi belge sur les brevets d'invention
du 28 mars 1984

Numero de la demande
nationale

BO 8860
BE 200300615

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
D, A	FR 2 789 547 A (MOSSALGUE FRANCOIS) 18 août 2000 (2000-08-18) * le document en entier *	1	A01K97/06 B65H75/08 A01K97/06 B65H75/08
A	US 5 157 862 A (COMPANIONY DIONISIO) 27 octobre 1992 (1992-10-27) * colonne 2, ligne 60 - colonne 3, ligne 27; figures 4-9 *	1, 4, 5	
A	US 4 691 471 A (HANSEN JAMES E) 8 septembre 1987 (1987-09-08) * colonne 3, ligne 44 - colonne 6, ligne 27; figures 2-7 *	1, 4, 5	
A	DE 85 02 821 U (MICHAELSEN) 25 avril 1985 (1985-04-25) * le document en entier *	4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A01K B65H
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24 février 2004		Verdoodt, S	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention	
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date	
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande	
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons	
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET BELGE NO.**

BO 8860
BE 200300615

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

24-02-2004

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2789547	A	18-08-2000	FR 2789547 A1	18-08-2000
US 5157862	A	27-10-1992	AUCUN	
US 4691471	A	08-09-1987	AUCUN	
DE 8502821	U	25-04-1985	DE 8502821 U1	25-04-1985